



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

PAPI

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

PAPI 3 du Bassin de l'Aude et de la Berre 2023-2028

Juillet 2022

G/ Rapport synthétisant les observations du grand public, élus et partenaires, sur le dossier de demande de labellisation PAPI 3

SOMMAIRE

1 RAPPEL DE LA PARTICIPATION DU GRAND PUBLIC MENEÉ DURANT L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION 3

1.1. RÉUNION GRAND PUBLIC INTERACTIVE LE 13 AVRIL 2021 4

1.2. PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DU GRAND PUBLIC FORMULÉES EN 2021 4

2 CONSULTATION DU GRAND PUBLIC, ELUS ET PARTENAIRES SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION PAPI3 7

2.1. CONSULTATION OUVERTE AU GRAND PUBLIC, ELUS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ENTRE LE 20 AVRIL ET LE 20 JUIN 2022 8

2.2. AVIS ET CONTRIBUTIONS FORMALISÉES SUR LE CONTENU DU DOSSIER OFFICIEL DE DEMANDE DE LABELLISATION PAPI3 DURANT LA CONSULTATION DU 20 AVRIL AU 20 JUIN 2022 ET SUITES DONNÉES PAR LE SMMAR 11

2.3. CONCLUSION : DES AVIS TRÈS POSITIFS 13

3 ANNEXES 14

3.1. LISTE DES 16 CONTRIBUTIONS FORMULÉES DURANT LA CONSULTATION PAPI3 15

3.2. COPIE DES COURRIERS DU PNR CORBIÈRES-FENOUILLEDES ET DU SDIS DE L'AUDE 16



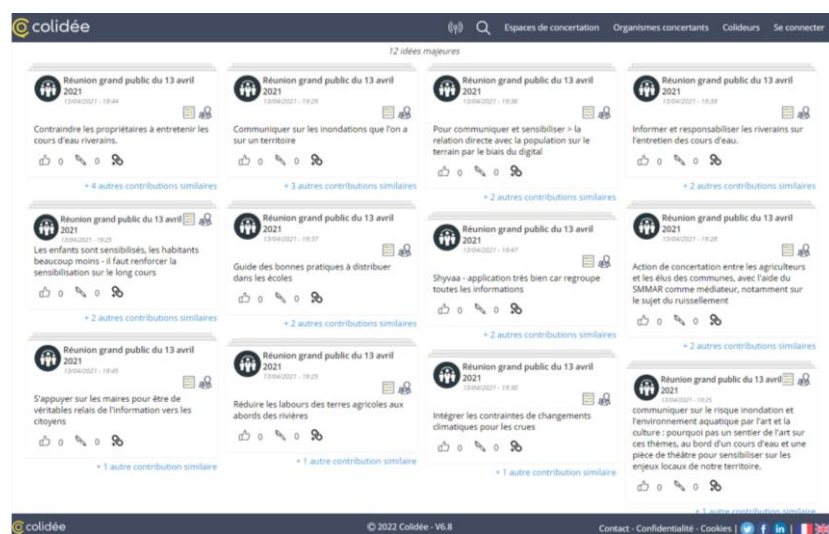
1 Rappel de la participation du grand public menée tout au long de l'élaboration du dossier de demande de labellisation PAPI3

1.1. REUNION AVEC LE GRAND PUBLIC EN VISIO-INTERACTIVE LE 13 AVRIL 2021

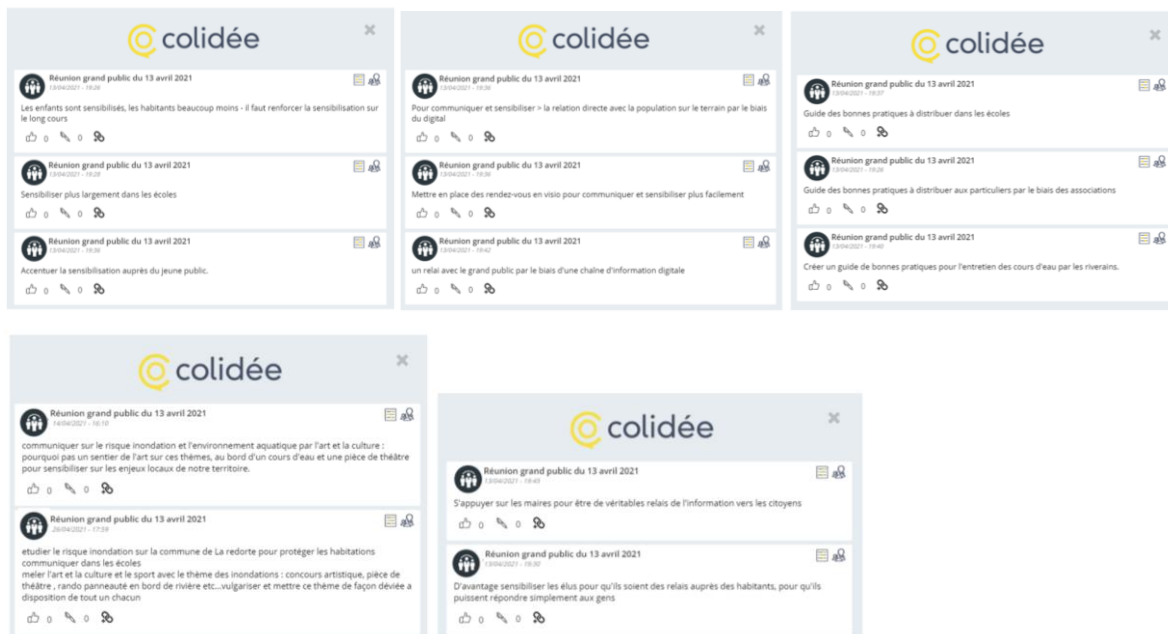
Durant la co-construction du PAPI3 de l'Aude et de la Berre, notamment durant la phase d'état des lieux/diagnostic, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels ont été très largement mobilisés et concertés afin de venir enrichir les réflexions ayant servi à proposer la stratégie et le programme d'actions. Ces phases de concertation, complétées localement par des actions d'information et d'échanges menées à l'échelle de chaque projet structurant, sont explicitées dans la pièce n°09 du dossier de demande de labellisation intitulée « bilan de la concertation ».

Particulièrement pour le grand public, une réunion a ainsi été organisée par le SMMAR, en visio-conférence interactive, le 13 avril 2021, qui a fait l'objet de plus de 130 connexions en direct, et dont les ateliers de concertation animés en petits groupes en fin de séance ont permis de recueillir de très nombreuses contributions (en format « post-it ») regroupées sur la plateforme dédiée Colidée, dont le traitement informatique des données à fait ressortir 12 idées majeures, elles-mêmes regroupées en 5 items phares.

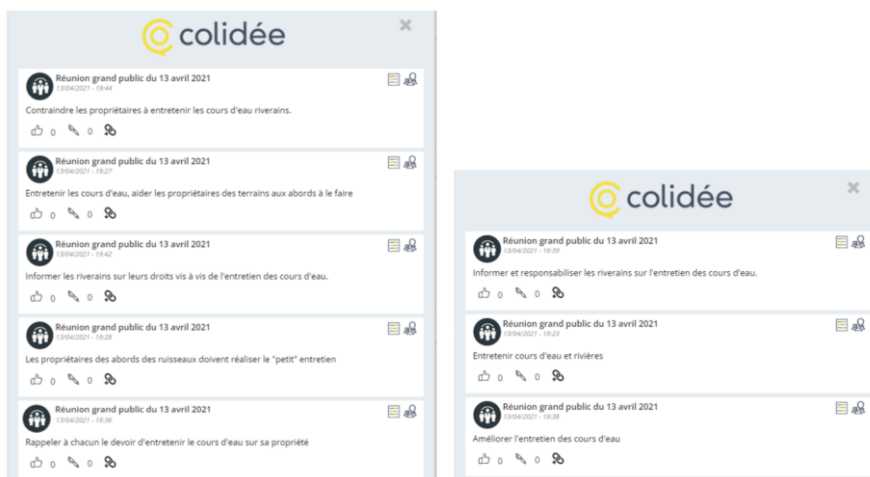
1.2. QUELQUES EXTRAITS DES CONTRIBUTIONS DU GRAND PUBLIC EN 2021 COMPRENANT 12 IDEES REGROUPEES EN 5 ITEMS PHARES



1.2.1. Item n°01 : Nécessité de renforcer la pédagogie auprès de tout public et particulièrement du jeune public, en renforçant les outils de communication numérique et autres outils innovants (guides de bonnes pratiques, animations artistiques...), et en s'appuyant notamment sur les relais locaux comme les Maires et associations



1.2.2. Item n°02 : Rappeler l'enjeu de l'entretien des rivières qui incombe dans la loi aux propriétaires riverains



1.2.3. Item n°03 : Faciliter l'accès et l'usage grand public des outils numériques de suivi et de gestion en cas de crise inondation, comme par exemple l'outil Shyvaa



1.2.4. Item n°04 : Rappeler l'enjeu de l'aménagement et de l'urbanisation du territoire qui doit être adapté au contexte du changement climatique, notamment sur le littoral



1.2.5. Item n°05 : Renforcer les partenariats avec les agriculteurs en particulier, et les acteurs du monde économique en général





2 Consultation du grand public, élus et partenaires sur le dossier de demande de labellisation PAPI3

2.1. CONSULTATION OUVERTE AU GRAND PUBLIC, ELUS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ENTRE LE 20 AVRIL ET LE 20 JUIN 2022

La consultation en ligne sur le contenu du dossier de demande de labellisation PAPI3 de l'Aude et de la Berre a été ouverte du 20 avril au 20 juin 2022.

La consultation a été ouverte au grand public, aux élus, et à l'ensemble des partenaires institutionnels ayant contribué à la co-construction du PAPI3 2023-2028.

Les formalités mises en œuvre ont été les suivantes :

- Intégralité des pièces du dossier de demande de labellisation PAPI3 mises en ligne sur le site internet du SMMAR ;
- Invitation à formuler un avis et des contributions via un formulaire google form directement accessible en ligne.

The image shows two side-by-side screenshots. The left screenshot is a webpage from SMMAR (Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Aude et de la Berre) with a navigation bar and a main content area featuring a woman with an umbrella. The right screenshot is a consultation form titled 'Élaboration du PAPI 3 des bassins versants de l'Aude et de la Berre - Consultation des partenaires et du grand public (du 20 avril au 20 juin 2022)'. The form includes logos for SMMAR, the Prefecture of Aude, and various regional and national partners. It explains the purpose of the consultation, lists the components of the PAPI 3 dossier, and provides instructions for participation. A blue arrow at the bottom points from the website screenshot to the form screenshot.

Élaboration du PAPI 3 des bassins versants de l'Aude et de la Berre - Consultation des partenaires et du grand public (du 20 avril au 20 juin 2022)

Le PAPI de l'Aude et de la Berre est le programme cadre d'actions de prévention des inondations qui est mis en œuvre sur notre territoire.

Afin d'être mis en application sur la période 2023-2028, le dossier de demande de labellisation PAPI 3 doit être préalablement validé par l'Etat. Il s'inscrit dans la continuité du PAPI 2 (en cours) et dans le cadre du cahier des charges national PAPI. Il a été construit sur la base de deux années de concertation avec les acteurs locaux.

Les présents formulaires constituent le support que le SMMAR a choisi pour recueillir les avis des partenaires et du grand public sur le contenu du dossier de demande de labellisation PAPI 3.

Vos contributions viendront ainsi enrichir le contenu du dossier en vue de sa présentation en Commission Mixte Inondations et de son instruction officielle par les services de l'Etat.

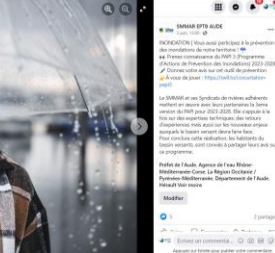
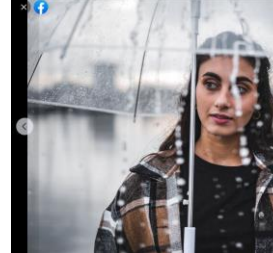
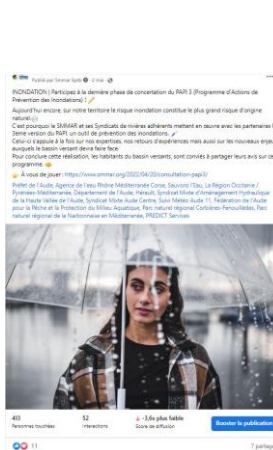
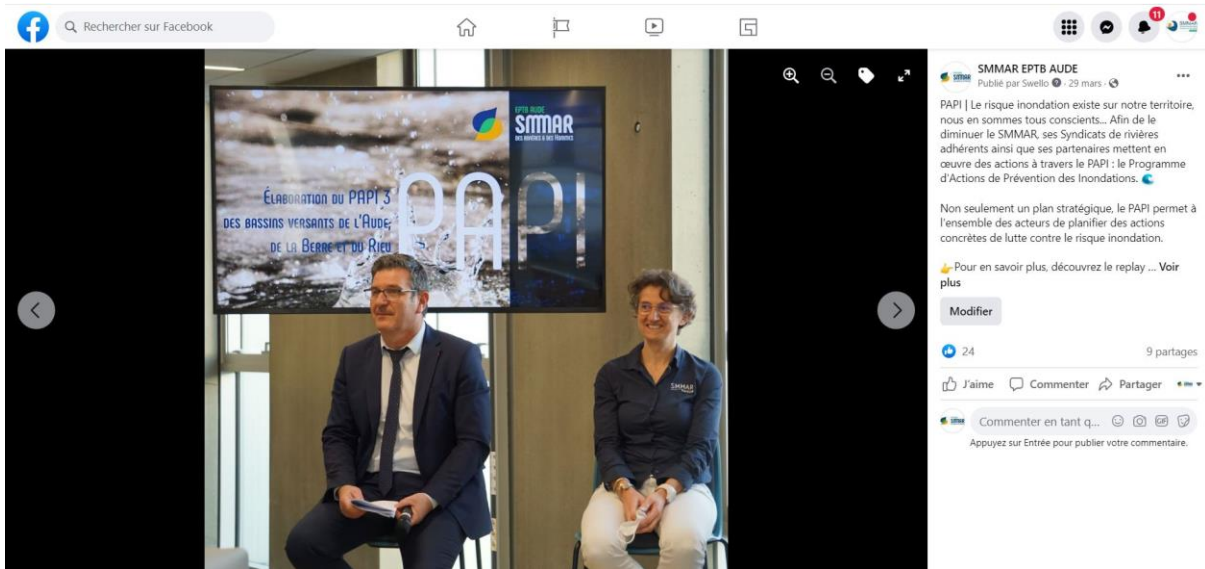
Il est explicitement précisé que le SMMAR, animateur du PAPI, ne tiendra pas compte des formulaires qui comporteraient des propos calomnieux ou injurieux. Seules les contributions dont les contenus se voudront constructifs (en négatif ou en positif) seront pris en considération.

En vous remerciant vivement pour votre participation.

L'équipe du SMMAR
Groupe de travail PAPI3

Les formalités de publicité et d'information sur la consultation ont été les suivantes :

- Annonce durant la visio conférence plénière de présentation du PAPI3 en date du 10 mars 2022 auprès de l'ensemble des partenaires et des élus ;
- Envois mails à toutes les communes du périmètre PAPI, ainsi que des courriers adressés à l'ensemble des partenaires institutionnels du PAPI ;
- Posts sur les réseaux sociaux (facebook/Tweeter/Linkedin SMMAR) ;
- Communiqué de presse.



Liste des Institutions/Organismes associés à l'élaboration du PAPI3 de l'Aude et de la Berre et ayant été spécifiquement invités à porter une contribution durant la consultation :

Organisme	Organisme	Organisme
Agence de l'Eau RMC	PNR de la Narbonnaise	Syndicat Mixte des Valées de l'Orb et du Libron
DDTM 34	PNR du Haut Languedoc	Syndicat Mixte du BV de l'Agly
DDTM 66	PNR Corbières Fenouillèdes	Syndicat Mixte de la Têt
DDT 81	Chambre Agriculture Aude	Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
DDT 09	Fédération Départementale pêche et protection du milieu aquatique	SAGE HVA
SPC Méditerranée Ouest	Fédération Départementale de chasse et de la nature	SAGE Fresquel
Préfecture Aude	OFB	SAGE BVA
VNF	Cci Occitanie	Instance de Concertation Aude Médiane
UDAP	Cci Aude	
CAUE	Chambre des métiers et artisanat de l'Aude	
EPF Occitanie	Association Départementale Aude Solidarité	
Département Aude	Association des Maire de l'Aude	
Département Hérault	Association locale de Riverains	
Département Pyrénées Orientales	Conservatoire du Littoral	
Département Tarn	Association Régionale Env.	
Département Ariège	Association Départementale Env.	
SDIS	Association Départementale Env.	
SCOT Carcassonne	Association Départementale Env.	
SCOT Lézignanais	Association Départementale Env.	
SCOT Narbonnais	Association Départementale Env.	
SCOT Lauragais	Association Départementale Env.	

2.2. AVIS ET CONTRIBUTIONS FORMALISEES SUR LE CONTENU DU DOSSIER OFFICIEL DE DEMANDE DE LABELLISATION PAPI3 DURANT LA CONSULTATION DU 20 AVRIL AU 20 JUIN 2022

Les contributions formalisées dans le cadre de la consultation :

A échéance des deux mois de consultation sur le document PAPI3 Aude et Berre, ouvert aux partenaires et au grand public, il a été comptabilisé :

- 182 connexions à la rubrique correspondante ;
- 16 contributions.

2.2.1. Des avis globalement très positifs

Si trop peu de contributions ont été formulées pour réaliser des analyses statistiques et formaliser des conclusions détaillées, en revanche les contributions ont permis de mettre en avant plusieurs tendances, à savoir :

- 3/4 des répondants ont formulé un avis général POSITIF sur le dossier PAPI3 ; 1/4 des répondants ayant un avis « neutre » ou « non renseigné ». Aucun avis négatif n'a été formulé.
- 2/3 des répondants avaient participé durant l'année 2021 à une ou plusieurs réunions d'information et de concertation menées en visio-conférence interactive sur le PAPI3.

2.2.2. Un dossier jugé "lourd à ingérer" mais "clair et complet" dont certains thèmes ont été plébiscités

D'une manière générale, le contenu du dossier PAPI a été jugé comme « un peu lourd à ingérer, mais clair et complet ».

Parmi les différentes contributions, plusieurs thèmes ont été plébiscités et ont été considérés comme correctement mis en avant dans le dossier PAPI, à savoir :

- La prise en compte des effets du changement climatique dans la stratégie et dans les actions.
- La prise en compte du risque de submersion marine.
- La prise en compte des problèmes de ruissellements urbains diffus.
- L'intérêt de promouvoir des pratiques agricoles adaptées.
- L'utilité de rappeler aux propriétaires riverains de la nécessité et obligation d'entretien des cours d'eau, dont les très petits cours d'eau (ruisseaux qui jouent un rôle écologique important).
- La nécessité de gérer le fleuve Aude à hauteur de ce qui est fait sur les petits affluents.

2.2.3. Les points évoqués particuliers et suites données par le SMMAR dans le dossier de demande de labellisation PAPI3

Il a été fait état de certaines erreurs de détail dans l'état des lieux, à savoir la liste des entreprises classées SEVESO comme étant non exhaustive ou la carte du Parc Naturel Corbières-Fenouillèdes à actualiser selon le périmètre officiel.

D'une manière plus globale, il a été formalisé par plusieurs contributeurs, l'intérêt à renforcer, voire à démultiplier, les partenariats avec les institutions et le grand public (UDAP ; PNRs, SDIS, Chambre d'Agriculture, Associations...)

Comme suites à donner, le SMMAR visera ainsi durant le PAPI3 à renforcer les partenariats existants et proposera de nouveaux partenariats selon des formats les plus variés possibles selon les sujets et les interlocuteurs : conventions de partenariats, échanges de données au travers du futur observatoire du risque, invitations systématiques aux comités de pilotages des actions concernées...

2.3. CONCLUSION : DES AVIS TRES POSITIFS

Malgré des efforts de publicité et d'information poursuivis de manière soutenue durant les deux mois de consultation, les contributions et avis formalisés sur le dossier de demande de labellisation PAPI3 ont été peu nombreuses.

Néanmoins, ce constat est à mettre en balance au regard de la très forte mobilisation de tous les acteurs (organismes institutionnels, partenaires, élus, et grand public) durant les phases d'élaboration du PAPI3, notamment via les séances de concertation réalisées durant l'année 2021 en visio-conférences interactives qui ont ainsi permis d'informer très largement tous les acteurs dont le grand public sur le contenu du dossier, et qui ont permis au plus grand nombre de participer et contribuer à l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions du PAPI3.

Au final, il peut donc être objectivement avancé que tous les acteurs du territoire ont été invités à prendre connaissance du contenu du futur PAPI3 de l'Aude et de la Berre, et que chaque structure et chaque individu aura été en mesure de contribuer à son élaboration.

La phase conclusive de consultation initiée durant les mois de mai et juin 2022 sur le contenu du dossier aura ainsi permis de confirmer d'une part que les grands enjeux du territoire et principales actions ont été pré-identifiés dans le dossier (enjeux du changement climatique, ruissellement urbain, submersion marine...), et d'autre part de mettre en évidence que les avis formulés sur le dossier de demande de labellisation PAPI3 sont globalement très positifs.



3 ANNEXES

3.1. LISTE DES 16 CONTRIBUTIONS FORMULEES DURANT LA CONSULTATION PAPI3

N°	Vous représentez	Précisez votre réponse : nom de votre institution/collectivité/association ou nom de votre commune avec le code postal pour le grand public	En tant que	Vous avez assisté à une ou plusieurs réunions de concertation plénières durant l'élaboration du PAPI 3 ?	Vous avez contribué directement à l'élaboration du PAPI 3 ?	Voire avis général sur le dossier	Voire avis général sur le dossier : vos commentaires
1	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	Mairie Saint Laurent de la Cabrerisse 11220	Adjoint au Maire	Oui : autres (réunions dans les syndicats de rivières, etc.)	Oui, en intervenant à des réunions. Oui, en ayant contribué à des questionnaires (sondages électroniques, téléphoniques, etc.)	Positif	
2	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	LAGRASSE 11220	Maire	Oui : réunions Elus et partenaires	Oui, en ayant contribué à des questionnaires (sondages électroniques, téléphoniques, etc.)	Positif	RAS
3	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	CAUNES MINERVOIS 11160	Élu	Oui : réunions Elus et partenaires	Oui, en intervenant à des réunions	Positif	Bonne formule.
4	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	Mairie de GAJA ET VILLEDIEU	Maire	Non	Non	Positif	La protection de nos territoires est un enjeu majeur, notamment par l'étude et l'aménagement des milieux à risque afin d'en limiter les impacts tant sur les personnes que matériellement.
5	Une Institution (Fédérations, PNR, chambre consultative, etc.)	Etat	Agent	Non	Non	Neutre	Concerné uniquement pour le Quéngut
6	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	Commune de Belvéze du Razès - 11249	Maire	Oui : réunions Elus et partenaires. Oui : autres (réunions dans les syndicats de rivières, etc.)	Oui, en intervenant à des réunions. Oui, en ayant contribué à des questionnaires (sondages électroniques, téléphoniques, etc.)	Positif	Dossier complet, un peu long à lire mais faisant ressortir une maîtrise avancée du sujet et de sa transcription en terme opérationnel. Favorisée par les dernières expériences malheureuses de catastrophe. Très positif : la prise en compte plus prégnante de la thématique "ruissellement" qui touche de plus en plus de communes même éloignées des cours d'eau inondants : voir par exemple l'épisode du 8 et 10 septembre 2022 sur le Razès et l'ouest du Limouzin. La problématique de la domanialité du fleuve Aude et surtout de son entretien restera un des points majeurs à solutionner. La détermination du risque le plus en amont possible, en intégrant si nécessaire les collectivités locales, devrait permettre d'améliorer la prévision des événements. n renforcement de la chaîne amont / aval serait peut être judicieux.
7	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	Mairie	Maire	Non	Non	Non renseigné	
8	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	Communaut de commune Sud-Hérault	Maire	Oui : réunions Elus et partenaires. Oui : autres (réunions dans les syndicats de rivières, etc.)	Oui, en intervenant à des réunions	Positif	L'élaboration de ce PAPI 3 est un enjeu majeur face à la multiplication des risques provoqués par des épisodes (CEVENOLS) qui tendent à ce multiplier en étant de plus en plus violent. La protection des personnes et des biens et l'aménagement des cours d'eau sont étroitement liés. Les travaux réalisés dans le PAPI 1 et 2 ont permis des avancées majeures dans le domaine de la sécurisation et de la connaissance des réactions en cas de crues. Le PAPI 3 permettra de continuer et d'accentuer la prise en compte des risques liés aux inondations et mettre en place les moyens de préventions adéquats.
9	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	Conseil Départemental de l'Ariège	Agent	Non	Non	Positif	Document complet dans la continuité des précédents PAPIs, en tenant compte du Changement Climatique en cours et de la nécessaire adaptation des territoires pour y faire face.
10	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	COMMUNE DE LAURE MINERVOIS	Maire	Oui : réunions Elus et partenaires. Oui : autres (réunions dans les syndicats de rivières, etc.)	Oui, en intervenant à des réunions. Oui, en ayant contribué à des questionnaires (sondages électroniques, téléphoniques, etc.)	Positif	
11	Grand public	Narbonne 11100	Citoyen	Oui : réunions grand public	Non	Positif	
12	Une Collectivité territoriale ou Intercommunalité	Grand Narbonne	Agent	Oui : réunions Elus et partenaires. Oui : autres (réunions dans les syndicats de rivières, etc.)	Oui, en ayant contribué à des questionnaires (sondages électroniques, téléphoniques, etc.)	Positif	Le Grand Narbonne donne un avis favorable pour le PAPI3
13	Une Institution (Fédérations, PNR, chambre consultative, etc.)	UDAP de l'Aude	Agent	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	les mentions des espaces patrimoniaux protégés ne sort que très succinctes dans les documents du dossier de labellisation. Seules les pages 27 et 45 de l'atlas cartographique font état de certains sites protégés sans pour autant les détailler. En outre, ces cartes ne font pas référence à l'Atlas des Patrimoines qui recense et cartographie l'ensemble des monuments et sites protégés
14	Une Institution (Fédérations, PNR, chambre consultative, etc.)	Association ECCLA : Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois eccla-asso.fr	Présidente	Oui	Non renseigné	Non renseigné	entour page 86 du Diagnostic : dans la liste de installation SEVESO dans l'aude, il a été oublié 3 installations étant SEVESO seuil haut - ORANO/AREVA de Malvesi à Narbonne - EDN à Salèles 04Aude - Triarcobél à Coues D'aude Par ailleurs hormis la Nouvelle, il n'y a que 4 installation SEVESO seuil haut : - Antagaz - Frangaz - Fosvel - EPPLN Dyneff n'y est plus en tant que tel mais via EPPLN (filiale partagée avec Total) DPPLN est en voie de disparition étendue seuil bas mais si vous mettez aussi les SEVESO seuil Bas il faut ajouter CAMDI à PLN
15	Une Institution (Fédérations, PNR, chambre consultative, etc.)	Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes	Président	Non renseigné	Non renseigné	Positif	La prise en compte des enjeux liés au changement climatique, tant dans la stratégie que dans le programme d'action, est une attention à mettre en avant. Sur le territoire, l'étude de ruissellements diffus envisagée dans la Haute-Valée de l'Aude, est un point particulièrement positif, qui rejoint les préoccupations de nombreuses communes de l'amont des bassins-versants. Le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes peut être un partenaire des actions engagées sur le territoire : - en relayant et accompagnant les actions de sensibilisation, - en partageant les éléments des connaissances patrimoniales (Géologie, ressources en eau, biodiversité...), - pour intégrer les enjeux environnementaux et paysagers dans les projets - en associant le PNR aux COPLS des études et travaux du PAPI localisés dans l'emprise du périmètre du PNR (le périmètre de classement du Parc compte 99 communes), notamment le projet d'aménagement à Rennes les Bains (FA 6.5) et l'étude de recherche d'optimisation de champs d'expansions de crues dans la vallée de l'Orbieu (FA 6.6)
16	Une Institution (Fédérations, PNR, chambre consultative, etc.)	SDIS de l'Aude	Colonel Hors classe Directeur Départemental	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Deux enjeux ont été identifiés comme nécessitant une attention très particulière : - La prise en compte de l'urgence climatique, qui appelle des mesures rapides mais qui devront être préalablement concertées, et étayées par l'analyse et l'étude des crises du passé et des impacts sur le département ; - La prise en compte du "risque de submersion marine". Cinq points ont été identifiés comme stratégiques : - la pose des repères de crues ; - l'information du grand public ; - la formation des élus et poursuite des PCS et PCS ; - les éléments de connaissance qui doivent bénéficier aux décideurs dans les orientations d'aménagement du territoire ; - les retours d'expérience partagés. Plusieurs actions ont été spécifiquement mentionnées comme très pertinentes : - la recherche d'une meilleure connaissance des phénomènes Karstiques et leur rôle dans les inondations ; - la multiplication des stations de suivi des niveaux des cours d'eau ; - la mutualisation des données et la définition d'indicateurs partagés du futur observatoire des risques ; - l'évolution d'outils numériques initialement créés au PAPI2 (Shyva, Ogenisk), dont le développement devra se faire en cohérence avec les outils existants type Nevis ; - les actions qui apporteront plus de résilience pour les réseaux. Le SDIS mentionne enfin l'existence d'une plateforme opérationnelle inter-services existante au CODIS, qui serait à faire évoluer en une "salle immersive" plus efficiente afin de favoriser un espace de travail collaboratif et opérationnel durant les événements de crise.

3.2. COPIE DES COURRIERS DU PNR CORBIERES- FENOUILLEDES ET DU SDIS DE L'AUDE



Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes
2 rue de la cave coopérative
11 350 Tuchan

Le 7 juin 2022

Objet : Contribution du Parc Naturel Régional dans le cadre de la concertation du PAPI3

Affaire suivie par : Jordan Mazardo - j.mazardo@corbieres-fenouilledes.fr – 04 68 41 40 49

Monsieur le Président,

Par courrier envoyé le 13 avril 2022, vous sollicitez notre avis sur le projet de PAPI3 de l'Aude et de la Berre.

Nous vous remercions de nous associer à cette phase de concertation et saluons le travail engagé depuis deux ans pour aboutir à ce plan. Après examen technique des documents nous souhaitons faire parvenir à votre connaissance un certain nombre de remarques et de propositions :

OS 1 : Développer la connaissance et la sensibilisation

Le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes peut être un partenaire des actions engagées sur le territoire, en relayant et accompagnant les actions de sensibilisation, en s'appuyant notamment sur les réseaux et programmes portés par les chargées de mission EEDD et communication.

Les orientations en termes de connaissance peuvent également rejoindre des actions portées à l'avenir par le PNR sur l'approfondissement des connaissances patrimoniales (Géologie, ressources en eau, biodiversité...).

OS3 : Adapter le territoire vers plus de résilience

La prise en compte des enjeux liés au changement climatique, tant dans la stratégie que dans le programme d'action, est une attention que nous tenons à mettre en avant.

Sur le territoire, l'étude de ruissellements diffus envisagée dans la Haute-Vallée de l'Aude, est un point particulièrement positif, qui rejoint les préoccupations de nombreuses communes de l'amont des bassins-versants.

OS4 : Se protéger et réduire le risque

Le Parc rejoint la volonté de convergence des principes de prévention du risque inondation et de restauration des milieux aquatiques. En cela, nous saluons les actions envisagées de restauration morphologique des cours d'eau, de gestion des zones humides et d'entretien de la ripisylve.

De manière générale, nous pourrions accompagner les actions, dans le cadre d'une démarche concertée avec les acteurs du territoire et les différents partenaires, pour intégrer les enjeux environnementaux et paysagers dans les projets. Forts de l'animation de 6 sites Natura 2000 et d'une ingénierie dédiée, notre connaissance du territoire et notre expertise en matière de biodiversité et de patrimoine naturel, nous permet en effet d'envisager des collaborations étroites, à l'image de la signature de la charte N2000 avec le syndicat de rivière de l'Orbieu.

Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes
2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN - Tél : 04-68-33-99-80
Mail : secretariat@corbieres-fenouilledes.fr

Atlas Cartographique :

Page 27 de l'atlas, le nom du PNR Corbières-Fenouillèdes est mal orthographié (manque Fenouillèdes) et le périmètre n'est pas le bon (le périmètre de classement du Parc compte 99 communes contre 106 en phase d'étude).

Fiches Actions :

Deux actions du PAPI 3 concernent des communes du Parc et/ou des sites Natura 2000 animés par le PNR :

Action 6.9 : Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités Saint-Hilaire – Lauquet / Rennes les bains – Sals

La deuxième partie de l'action à Rennes-les-bains est située dans le Parc et en limite de la ZPS « Hautes-Corbières ». Nous faisons la demande de pouvoir être associés à cette action, le plus en amont possible de la mise en œuvre, afin de prendre en compte les enjeux patrimoniaux (site d'intérêt géologique), environnementaux et de vérifier si les travaux sont dans le périmètre du site Natura 2000.

En effet, les travaux liés à la suppression de merlons peuvent nécessiter des adaptations pour éviter/réduire les incidences sur les oiseaux d'intérêts communautaires (dérangement, destruction d'un habitat de reproduction). En fonction de la nature des travaux, le projet peut être soumis au dispositif d'évaluation des incidences réglementé aux articles L. 414-4 et R. 414-19 à 26 du code de l'environnement.

Action 6.6 : Étude de recherche d'optimisation des champs d'expansions de crues. Bassins versants du Ruchol, de la Bretonne, de l'Orbieu et de la Berre

La zone d'étude comprend la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de l'Orbieu ». Depuis plusieurs années, le PNR (animateur du site Natura 2000) et le Syndicat Orbieu-Jourres (qui a signé la charte Natura 2000 du site) travaillent en partenariat pour la prise en compte de leurs enjeux mutuels dans les programmes d'actions. Cette action met en évidence une convergence avec les enjeux du site Natura 2000. En effet, l'un des objectifs du document d'objectifs est de « maintenir ou restaurer le caractère naturel des écoulements et la dynamique de crue indispensable à l'existence de certains habitats de rivière ».

En fonction des aménagements retenus par l'étude sur le site « Vallée de l'Orbieu », l'animateur N2000 peut proposer au syndicat des solutions afin de limiter les incidences sur les enjeux d'intérêt communautaire (par ex : choix des espèces pour une révégétalisation des berges, localisation et période des travaux...).

Par ailleurs, le PNR CF va déposer un nouveau Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) qui sera animé dès 2023. Ce PAEC permettra de soutenir financièrement des exploitants dans la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux champs d'expansions de crues (action 6.6) voire permettant de limiter le ruissellement (action 4.3).

En complément de ces éléments, nous saluons le travail orchestré par le SMMAR pour ce nouveau PAPI et plus généralement son apport à la politique de prévention des risques naturels.

En espérant avoir répondu à votre sollicitation, je reste, avec mes services, à votre disposition et vous prie d'agréer, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président



Hervé Baro

Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes
2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN - Tél : 04-88-33-99-80
Mail : secretariat@corbières-fenouilledes.fr



POMPIERS DE L'AUDE

Z.I La Bouriette - BP 1053
11870 Carcassonne Cedex 09
Standard : 04.68.79.59.00

Direction

Tél: 04.68.79.59.04/05

mail : secretariat.direction@sdis11.fr

JLB	BP

Carcassonne, le 8 juillet 2022

Le Directeur départemental
du Service d'incendie et de secours
A

Monsieur Eric MENASSI
Président du SMMAR

Objet : Avis sur PAPI 3

Monsieur le Président,

Le SDIS de l'Aude a été saisi, pour avis, des orientations du PAPI 3 qui doit prolonger et amplifier les actions mises en œuvre depuis les inondations de 1999, en s'appuyant sur les retours d'expérience des crises suivantes subies sur notre territoire.

Si l'urgence climatique appelle des mesures rapides, cela ne veut pas dire précipitées mais au contraire des actions concertées et étayées par l'analyse et l'étude des crises passées et des impacts sur notre département. C'est là toute la qualité du travail présenté dans les documents de consultation.

Les documents reposent largement sur les retours de la phase de concertation débutée en janvier 2020, des réunions de cadrage stratégique et de définition des plans d'actions.

Une attention particulière doit être portée sur plusieurs points stratégiques.

Concernant l'axe 1 portant sur la connaissance et la conscience des risques, il faut persuader les acteurs locaux de poser et entretenir les repères de crues. Ce dispositif permet à la population locale de bien apprécier le niveau de risque inondation dans leur zone d'habitat, d'en mesurer les temps de retour et les dangers au travers des hauteurs. Dans le temps, ces repères ne sont pas entretenus ou bien les très anciens, sous forme de poinçons, sont invisibles et inexpressifs. De plus, lors de travaux d'amélioration de l'habitat, certains repères ne sont pas réinstallés dès la fin des rénovations. C'est également une information donnée aux visiteurs dans les zones à fort potentiel touristique.

L'acquisition de la connaissance du risque par les habitants est fondamentale comme celle des acteurs locaux, élus et fonctionnaires territoriaux. Lors de renouvellement des conseils et exécutifs locaux, une attention particulière sur ce point doit être portée, des formations proposées ainsi qu'un rappel sur l'existence et le fonctionnement des plans communaux de

sauvegarde (PCS). Cette connaissance doit aussi bénéficier aux décideurs dans les orientations d'aménagement et d'urbanisme.

Sur ce volet de la connaissance du risque mais aussi des cinétiques, l'expérience partagée entre le SMMAR, le SDIS et le CD - direction des routes, de formations communes par bassin ou secteur hydraulique est à pérenniser et valoriser en l'étendant à des services locaux et aux services de l'Etat sous forme de journée d'immersion.

Les axes 2 et 3 sont intimement liés, l'anticipation et la gestion de crise formant un tout. Les propositions d'actions relèvent du cumul d'expériences et d'observations issues des dernières crises.

Le SDIS ne peut qu'être favorable aux actions suivantes et souligne leur pertinence :

- 1/5 : *Observation du risque inondation sur les bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu.*
Il conviendra de calibrer les bons indicateurs et d'assurer le récolement de toutes les bases de données préventives.
- 2/1 : *Augmentation du nombre de points de mesures de débit de crue.*
Un point primordial sera d'essayer d'évaluer l'influence du milieu karstique afin d'en mesurer les impacts.
- 2/2 : *Etudes préalables à la mise en œuvre d'un SDAL sur le territoire des bassins versants de l'Aude et de la Berre.*
Le système de surveillance et d'alerte actuel a ses limites et est insuffisant à l'échelle des crises connues et à venir. La spatialisation doit être élargie, l'évolution de l'outil SHYVAA est nécessaire et à consolider.
- 3/1 : *aide à la gestion de crise par le renforcement d'un suivi pluviométrique.*
Le SDIS mettra à disposition les points de mesures en cours d'installation afin de consolider la lecture des phénomènes pluvio-orageux et de conforter l'anticipation.
- 3/2 : *Evolution des outils informatiques de gestion de crise en temps réel et interopérabilité avec les outils existants.*
Le réel apport devrait consister en l'exploitation de ces outils et de ces données en temps réel pour :
 - soit de la veille et de l'anticipation,
 - soit l'aide au suivi de la gestion de crise à partir d'un lieu purement opérationnel dont la gestion de crise,
 - soit le cœur de métier avec une vision transversale en s'appuyant sur l'expérience unique d'une plateforme opérationnelle interservices existante.
- 3/3 : *Plans communaux et plan inter-communaux de sauvegarde.*
Ces documents pivots de l'organisation de la crise au plan communal doivent être remis à jour annuellement et revus dans leur contenu de façon récurrente avec une périodicité à déterminer, sans excéder 10 ans. Ils doivent prendre en compte l'évolution des risques et les retours d'expérience post crise.
- 5/2 : *réduction de vulnérabilité pour des réseaux plus résilients.*
Cette étude, si elle est retenue, est essentielle pour les continuités d'activité pendant et post crise. A la suite des inondations de 1999, une étude de résilience des réseaux a été mise en place par l'ex DDE et a débouché sur des préconisations à la suite de groupes de travail transversaux. Hormis le département qui a fait siennes les propositions de mise en sécurité de ses réseaux routiers en posant des guides et des barrières sur les secteurs inondables, aucune action significative et coordonnée n'a été réalisée sur les autres réseaux de communication, en particulier de téléphonie (confer coupures de 2018) ; la multiplication des opérateurs ne va pas simplifier les choses.

L'analyse devra porter sur la gestion des réseaux par les nouveaux opérateurs, faire émerger des niveaux d'inquiétudes lisibles et partagés par eux, générer un suivi par les autorités publiques facilité par une nécessaire transparence à imposer.

Les différents outils évoqués plus haut doivent être partagés et un reporting vers les différents partenaires de l'urgence et organismes publics doit être organisé.

Le SDIS de l'Aude a lancé une démarche de remise à niveau technique et organisationnelle de sa plateforme d'urgence partagée avec le SAMU, la permanence des soins ambulatoires (PDSA), le Conseil Départemental (direction des routes), le SMMAR, les partenaires de la DFCI et les transporteurs ambulanciers privés. Cette réflexion va intégrer l'évolution majeure vers NEXSIS (nouveau système de gestion opérationnelle porté par le ministère de l'intérieur) et les nouveaux réseaux radio du futur (RRF). Cette démarche est basée sur les 25 ans d'existence de la plateforme créée en janvier 1998.

La réflexion intègre dans la partie gestion opérationnelle une salle immersive dont l'origine est basée sur l'expérience de la cellule informelle d'anticipation commune au SDIS, au SMMAR et au Conseil départemental, acteurs permanents de la gestion de crise aux côtés de la Préfecture et mémoires du risque. Structure en place depuis la première convention de collaboration SDIS-SMMAR de 2010, convention renouvelée en 2021 en s'assignant de nouveaux objectifs.

Cette salle immersive de gestion de crise et opérationnelle de l'urgence climatique accolée au CODIS permettra de fédérer toutes les initiatives locales, les acteurs départementaux et de se doter de tous les outils nécessaires. Ses principes seront définis par le SDIS, le SMMAR et le CD.

L'objectif sera de créer un espace de travail collaboratif qui couvrira les domaines suivants :

- Mise en commun des outils de gestion de crise existants (SHYVAA, OGERISK...) et des données opérationnelles collectées par la plateforme d'urgence et en particulier le CTA-CODIS,
- Matérialisation du travail d'anticipation des événements météorologiques et organisation de l'anticipation opérationnelle, formalisation d'une organisation d'espace collaboratif,
- Mettre ces éléments au profit de l'Etat et du COD,
- Suivi de la gestion de crise en confortement du CODIS, de son déroulement et préparation des retours d'expérience,
- Coordination avec les services de veille météorologique (Météo France, SPC, PREDICT...),
- Organisation du reporting opérationnel au profit de la Préfecture et du COD,
- Organisation de reporting au profit du conseil départemental,
- Résilience de mémorisation des crises et documents supports (PCS, Retex...) et organisation du partage de la base de données communes,
- Suivi des réseaux sociaux en direct durant la crise et publications contrôlées en collaboration avec le COD,
- Mise en œuvre d'outils de communication de type visio, conférences téléphoniques durant la crise,
- Formation au travers de cet espace immersif des acteurs de l'urgence des risques majeurs et des élus locaux,
- Développement d'applications de gestion de crise en temps réel.

Enfin, une attention particulière doit être portée, et figure dans les documents du PAPI 3, sur le risque de submersion marine qui, jusqu'à ce jour, a été délaissé dans les différentes hypothèses de travail. Le partage d'information sur le niveau de risque, ses probabilités et conséquences est fondamental.

Le SDIS au travers de ses actions et du contenu de son avis est fortement impliqué dans les stratégies face aux enjeux climatiques.
Son partenariat avec le SMMAR et le CD se pérennisera au travers de l'exécution du PAPI 3.

Nous restons disponibles pour compléter et enrichir cette réflexion.



Colonel Hors classe Jean Luc BECCAR

Copie : M. Jean-Marie AVERSENQ



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Hôtel du Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 9
04 68 11 63 02
contact@smmar.fr / www.smmar.org